

# Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes **Saint Léon**

1 rue des Pindats - Vallée Heureuse - 64110 MAZERES LEZONS- Tél. 05 59 06 13 22 - Fax : 05 59 06 30 46 - stleon@adgessa.fr



## L'établissement aujourd'hui :

L'EHPAD SAINT LÉON a été créé à Idron au 19ème siècle avec une activité spirituelle et économique. A la suite de l'urbanisation de l'agglomération de PAU, l'établissement a été délocalisé en 1974 à Mazères-Lezons, sur le domaine de Marciron. Créé d'abord par les Bénédictins sous forme de l'Association « résidence saint léon », l'Etablissement est aujourd'hui dirigé par des laïcs depuis 1983. Depuis 1995, l'ADGESSA en est l'Association gestionnaire.

L'architecture particulière de l'Etablissement ne manquera pas d'attirer votre attention. 5 niveaux composent le bâtiment, offrant ainsi que des chambres particulières (mis à part 2), et de grandes pièces communes.

De nombreuses terrasses permettent de manger dehors en groupe restreint dans le cadre d'animations.

La surface importante permet de bénéficier d'espace ce qui facilite la vie en collectivité ; Une infirmière coordonnatrice est garante des soins qui vous seront apportés, un Médecin coordonnateur assure le lien entre l'Etablissement et votre médecin traitant.

Une responsable hôtelière veille à l'entretien des locaux et à votre environnement. Une psychologue, présente tous les jours travaille en collaboration avec l'équipe soignante.

Enfin, sur prescription médicale, différents professionnels interviendront pour vous dispenser des soins spécifiques (kinésithérapeute, pédicure..).



## Admission

L'Etablissement accueille des personnes âgées, valides, en perte d'autonomie ou très dépendantes. Les admissions sont prononcées conjointement par la Direction et le Médecin coordonnateur, après examen du dossier de pré-admission.

Elle relève de la corrélation entre les moyens de l'Etablissement et l'état de santé de la personne, afin d'assurer une prise en charge individualisée de qualité.

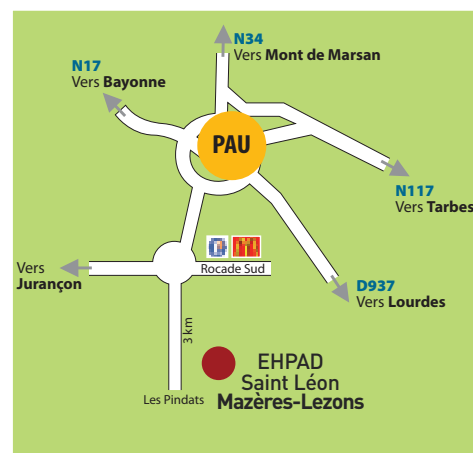
LE DOSSIER D'ADMISSION est à retirer auprès du secrétariat de l'établissement (ou adressé sur demande par e-mail), il comprend :

- un dossier administratif,
- un dossier médical récent à remplir par le médecin traitant.

L'ÉTABLISSEMENT EST HABILITÉ À L'AIDE SOCIALE.

LE PRIX DE LA JOURNÉE EST FIXÉ ANNUELLEMENT PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL ET COMPREND :

- le logement,
- les repas, y compris les régimes alimentaires prescrits par les médecins,
- le lavage et l'entretien du linge,
- les protections pour incontinence,
- le service hôtelier et soin.



## SITUATION

L'EHPAD Saint Léon est situé sur la commune de Mazères-Lezons mais bien à part du village, dans la vallée heureuse de l'autre côté du coteau. Face aux Pyrénées, à la jonction de Jurançon et Gelos, à 5 km du Centre ville de PAU. Depuis le Leclerc de Mazères, direction saragosse, prochain rond point à gauche direction « Bosdarros ». Continuer 3 km et à gauche direction les Pindats.

Le secrétariat se tient à votre disposition de 9H à 17H30 du lundi au jeudi et de 9H à 16H30 le vendredi



# Services

## LES PROFESSIONNELS :

L'accompagnement du résident est assuré par une équipe pluridisciplinaire, services généraux, techniques, administratifs, médicaux et paramédicaux. Le personnel se relaie pour assurer une présence sécurisante continue de jour comme de nuit. L'établissement a pour mission de mettre en œuvre un projet individualisé inscrit dans une démarche préventive, active contre la perte d'autonomie physique, psychique ou sociale. Un programme d'actions individualisées et/ou collectives, engage au quotidien l'ensemble des intervenants auprès de chaque résident.

## LA SANTÉ :

L'équipe médicale de l'Etablissement est composée :

- D'un médecin coordonnateur (garant du projet de soins), d'infirmières
- D'aides soignantes, de jour et de nuit,
- D'agents de services logistiques aidant les aides soignants. Chaque résident a le libre choix de son médecin traitant. Les soins infirmiers sont assurés par le personnel de l'établissement. Les régimes alimentaires, notamment diabétiques ne sont pas imposés systématiquement aux résidents par contre un effort particulier est concentré sur l'équilibre des repas « normaux » et des protocoles

d'insulinothérapie. Cette mesure favorise le plaisir de manger de la personne âgée tout en étant soucieux de son état de santé. L'équipe travaille en collaboration avec les hôpitaux de PAU, des conventions ont été signées.

## L'ANIMATION :

Dans le cadre d'un projet d'animation, l'animatrice propose un programme d'activités varié. Il est renouvelé en fonction des demandes. Chacun est libre d'y participer ou pas. Ce programme prend en compte des activités physiques, intellectuelles et créatives. Il est aussi l'occasion de marquer les fêtes calendaires, les anniversaires et autres événements. Ces ateliers sont destinés outre leur visée thérapeutique à maintenir un lien social et une ambiance conviviale. Un grand salon au 4ème étage, deux espaces équipés d'une télévision sont à la disposition des résidents ainsi qu'un salon de coiffure au RDC. Le résident participe, selon ses capacités, à des ateliers créatifs et thérapeutiques (stimulation de la mémoire, des sens, mobilité corporelle, gymnastique douce,...) destinés à lutter contre les atteintes de l'âge et à maintenir ou recréer un lien social, une convivialité, sources de bien-être, de stimulation et d'échanges.

## LA VIE SOCIALE :

Famille et amis sont les bienvenus et sont reçus librement pour le bien-être des résidents. Il est important de veiller à ce que les visites ne perturbent pas l'organisation des soins et du nursing, en particulier le matin. Les résidents peuvent sortir à leur guise pour la journée ou quelques jours de vacances si leur état de santé le permet. Il est alors demandé de prévenir le secrétariat.

## LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

Il est composé de représentants des résidents, des familles, de membres du personnel et d'un représentant de l'association gestionnaire (ADGESSA). Chaque membre est élu pour 3 ans. Le CVS est une instance de communication qui permet de participer directement à la vie de l'établissement et à son fonctionnement. Il se réunit au moins 3 fois par an.

## LA RESTAURATION :

L'Etablissement assure lui-même ses repas avec l'aide technique d'une société de restauration.

Les menus sont affichés chaque semaine et devant le restaurant tous les jours.

La texture des aliments est modifiée en fonction des besoins de chaque personne. Les cuisiniers ont été formés à l'élaboration de mixés appétissants et gustatifs servis en verrine.

Le petit déjeuner est servi en chambre tous les jours.



Dans un esprit de convivialité et d'échange, la famille ou des amis du résident peuvent venir partager un dîner au prix fixé par l'Etablissement. Il sera nécessaire de prévenir le secrétariat 48 heures à l'avance.

## L'ESPACE PRIVÉ :

Toutes les chambres sont individuelles (mis à part 2) et sont équipées d'un cabinet de toilette et d'un lavabo.

La chambre est un lieu privé du résident, il peut recréer un lieu intime avec des objets personnels et familiers sous réserve que les aménagements soient compatibles avec les règles de sécurité et d'hygiène en vigueur.

La chambre peut être équipée d'une ligne téléphonique, les communications sont à la charge du résident.



## LE MÉNAGE :

L'entretien des locaux est assuré par le personnel de service, encadré par la responsable hôtelière.

## LE LINGE :

L'entretien du linge est assuré en interne. De ce fait tout le linge doit être marqué avec des étiquettes brodées et cousues.

Le linge délicat doit être évité au maximum et son entretien sera à la charge du résident.

## LA SURVEILLANCE DE NUIT :

Elle est assurée par deux agents de nuit (un aide soignant et un agent des services logistiques).

